

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2012

Réception par le Prefet : 22/10/2012

Publication : 25/10/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-10-6-9

Séance du jeudi 18 octobre 2012

### **C851 PAIEMENT DE LA PART DÉPARTEMENTALE DES MESURES AGRO ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES (MAET) ANNUITÉ 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'autoriser le versement à l'ASP de la part départementale au titre de l'année 2012 des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) : la somme totale s'élève à 369 617 €, correspondant à 85% du montant de l'annuité 2012.

Les crédits nécessaires sont imputés au programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions

**Monsieur Le Président  
Conseil Général du Haut-Rhin**

**Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie**

**100, avenue d'Alsace  
68006 Colmar Cedex**

Strasbourg, le 14 septembre 2012

Dossier suivi par : R. Tissier  
Tél : 03 83 17 86 24  
Objet : appel de fonds MAE 2012

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous solliciter pour la réalisation d'un versement d'un montant de **369 617 €** au titre des paiements MAE pour la campagne 2012.

Cette somme correspond à 85% du montant de l'annuité 2012 des dossiers engagés de 2008 à 2011.

Eau et territoire = 257 604€

AE 2008 annuité 5	75 573,64
AE 2009 annuité 4	25 275,68
AE 2009 GAL annuité 3	84 672,73
AE 2010 annuité 3	48 650,00
AE 2010 GAL annuité 3	68 892,00

Montagne vosgienne =101 205

AE 2008 annuité 5	2 403,52
AE 2010 annuité 3	115 920,00
AE 2011 annuité 2	741,29

PRM =10 808

AE 2010 annuité 3	12 075,69
AE 2011 annuité 2	640,09

En parallèle de ce courrier, un fichier détaillant individuellement les paiements réalisés et état de trésorerie au 1er août 2012 est adressé à vos services techniques.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

La Déléguée régionale

Francine MEIER